

Adhésion de la Ville au Cancéropôle du Grand-Est

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la mise en place de la coordination de la recherche contre le cancer décidée par l'Etat, les cinq Régions du Grand-Est se sont mobilisées pour créer un cancéropôle du Grand-Est en février 2005. Cette structure est destinée à regrouper les collectivités et les établissements publics majeurs dans le cadre de la lutte contre le cancer.

L'association a pour objet de :

- promouvoir, par une communication appropriée, la formation et la recherche contre le cancer, incluant le dépistage, la prévention, le diagnostic, le suivi, les traitements et la réinsertion

- animer et coordonner les plates-formes techniques hospitalières et de recherche ainsi que les programmes scientifiques correspondants

- élaborer et mettre en oeuvre une charte de bon usage pour le montage, le suivi, l'évaluation et la valorisation de la recherche contre le cancer.

La Région Franche-Comté fait partie des membres fondateurs de cette structure.

La Ville de Besançon, forte de son engagement dans la lutte contre le cancer et dans la continuité des actions qu'elle mène en matière de santé publique, a souhaité adhérer à cette structure.

Le montant de la cotisation fixée par le Conseil d'Administration du Cancéropôle pour l'année 2007 s'élève à 4 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette adhésion.

En cas d'accord, la dépense de 4 000 € sera imputée au chapitre 011.510.6281 CS 20000 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant en provenance du compte de dépenses imprévues de fonctionnement inscrit au chapitre 022.01.022 CS 20200 du budget primitif 2007.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2007.